

contre vous autres, messieurs les membres du Bas-Canada ? Quand il s'est agi de placer sur les fonds consolidés de la province certaines dépenses de l'administration de la justice dans le Haut-Canada, au préjudice du Bas-Canada, ne s'est-il pas séparé de vous, Messieurs les Canadiens Français Bas-Canada ? Tels sont les faits que l'Hon. Sol. Gén. a appelés à son secours pour nous prouver que ce n'est pas entre l'Hon. M. Baldwin et nous qu'il doit exister de la sympathie, ce *vinculum* dont il parle, mais bien entre nous et le Ministère actuel. Je dois reconnaître que l'Hon. Sol. Gén. a eu raison de nous prévenir qu'il était sans expérience. Si les deux faits qu'il a cités doivent avoir quelque poids dans nos libérations, c'est de nous convaincre plus que jamais que le Bas-Canada est sacrifié au Haut-Canada ; c'est de nous convaincre que, dans l'état de choses existant, les hommes les plus honnêtes seront quelquefois entraînés, par un désir de faire disparaître de prétendues causes de jalousie, quelque injustes qu'elles soient, à donner des votes que nous Bas-Canadiens, nous condamnons, mais que vous Haut-Canadiens, approuvez en masse. Mais est-ce bien à vous, membres du Ministère qui nous régit depuis trois ans, est-ce bien à vous, conservatifs et membres Ministériels du Haut-Canada, à jeter à la face de mon honorable ami les deux votes en question ? Et vous voulez encore, en l'attaquant ainsi personnellement, exciter notre sympathie en votre faveur ! Vous voulez, avec la perfidie qui caractérise votre Ministère, vous poser en défenseurs des droits des Bas-Canadiens, et nous prouver que vous seuls avez de la sympathie pour nous Canadiens-Français ? n'ajoutez pas l'insulte à l'oppression ; soyez francs, sincères, même dans l'abus du pouvoir que Sir Charles Metcalfe vous a confié, et que vous n'auriez jamais obtenu sans lui, sans sa participation active dans nos élections. Est-ce mon honorable ami qui a prêté les deux votes en question ? N'est-ce pas vous, au contraire, qui, avec le concours des deux Canadiens-Français que vous aviez, dans le Ministère, MM. Viger et Papineau, avez pris l'initiative et êtes venus dans la dernière session nous proposer ces deux votes ? Y en a-t-il un seul parmi vous qui eût fait objecter à ces deux votes que nous, nous condamnons, mais que vous, vous approuvez ? Dans l'appui que MM. Viger et Papineau et les autres membres Ministériels du Bas-Canada ont donné à ces deux votes, l'Hon. M. Baldwin et ses amis du Haut-Canada ne trouvent-ils pas une justification de la conduite qu'ils ont tenue en ces deux occasions ? L'Hon. Sol. Gén. a voulu, pour exciter notre sympathie en faveur du Ministère, nous donner à entendre que lui-même regardait les deux votes en question comme des actes de spoliation des droits des Bas-Canadiens. Oui, ce sont des actes de spoliation, mais c'est le Ministère et ses amis qui sont les premiers coupables. Il faut avouer que c'est là un mode assez étrange de nous montrer de la sympathie.

Si comme l'a dit l'Hon. M. Cameron le *commune vinculum* dont il a parlé doit exister entre le parti du Haut-Canada qu'il représente et nous Bas-Canadiens-Français, il repousse alors le parti du Bas-Canada que représente dans cette chambre l'Hon. M. Moffatt, parti qui, quoique faible qu'il soit, est en opposition au nôtre et le sera malheureusement toujours tant qu'il aura pour guide l'Hon. Membre de la Cité de Montréal. Est-ce que celui-ci que je vois à son siège ne doit pas être reconnaissant à l'Hon. Sol. Gén. de cette déclaration de sentiments qui, si elle est sincère, le repousse lui et ses amis qui siègent à ses côtés ?

Enfin si l'Hon. M. veut vraiment nous témoigner de la sympathie, il fera bien d'invoquer d'autres moyens que ceux dont il vient de faire usage.

Notre collègue aux idées poétiques n'a pu terminer son discours sans en appeler aux *cheveux blancs* de l'honorable membre des Trois-Rivières, M. Viger ; il nous a dit que nous devions les respecter, nous les respectons, M. l'Orateur, car nous respectons la vieillesse. Mais veut-on que ce respect soit porté jusqu'au point de nous abstenir de le combattre, lorsque nous le voyons tous les jours, par un motif ou par une autre, sacrifier les droits de ses compatriotes ? Vous nous demandez de respecter ses *cheveux blancs*. Montrez-nous donc l'exemple, vous qui siègez de l'autre côté de la chambre, et surtout vous, Membre du Ministère. Les avez-vous bien respectés *ses cheveux blancs*, lorsque vous l'avez fait sortir de votre Conseil ? Les a-t-il bien respectés lui-même lorsque, se soumettant à cette dégradation, il a continué de vous servir, sans même faire connaître les raisons de sa retraite du Ministère ? Son silence à cet égard ne nous permet pas de croire qu'il y ait eu d'autre raison que celle qui se trouve consignée dans une lettre de son ci-devant collègue M. Draper, devenue publique il y a plus d'un an, à savoir que, « sa retraite du Conseil était essentielle pour fortifier le Gouvernement. »

L'Honorable Solliciteur-Général a jugé à propos de faire allusion à sa dernière négociation Ministérielle qui a eu lieu avec l'Honorable M. Caron, quoique la correspondance promise n'ait pas encore été mise devant cette Chambre. J'attendrais, pour en parler plus au long, qu'elle nous ait été soumise. Mais je n'ai pas été peu surpris d'entendre l'Honorable M. Cameron nous dire que les conditions proposées par M. Caron relativement à M. Daly, étaient des conditions honteuses, puisqu'elles avaient pour objet de sacrifier M. Daly et avec lui la population anglaise du Bas-Canada. D'abord, sans parler de la partie nombreuse de cette population qui appartient à notre parti, je dois dire que c'est une nouvelle pour moi d'apprendre pour la première fois que l'Honorable M. Daly est ici le représentant de l'autre partie de cette population qui s'appelle *le tories*. Ce sera également, j'en suis certain, une nouvelle pour l'Honorable Membre de la Cité de Montréal, M. Moffatt. Si c'est le cas, M. Daly, ayant été Membre de toutes les administrations, il s'en-

suit que la partie en question de cette population a toujours été représentée, et fidèlement représentée, je pense, dans tous les Ministères. Je m'empresse donc de l'en féliciter.

J'en viens maintenant, M. l'Orateur, au discours étrange qu'a prononcé M. Gowan au commencement de ces débats, aux attaques non moins étranges qu'il a dirigées contre la mémoire de Lord Durham, en citant peu généreusement des phrases isolées de son rapport sur l'état politique du Canada. Je ne parlerai pas des motifs que l'Honorable Membre pouvait avoir en agissant ainsi ; je lui laisse à lui le soin de les reconcilier avec le devoir que lui impose sa qualité de représentant du peuple, si, comme il nous le dit trop souvent, son désir sincère est de ne pas faire revivre les anciennes animosités politiques qui divisaient le Bas-Canada. Il a, en cette occasion, adopté un bien triste moyen de nous prouver sa sincérité. Dans tous les cas, il s'est proposé un but, c'était celui de nous présenter Lord Durham comme ayant insulté les Canadiens-français. Il est de mon devoir de défendre la mémoire de Lord Durham, lorsque, dans mon opinion, elle est injustement attaquée, la mémoire d'un gouverneur qui a repoussé avec indignation la demande qu'on lui avait faite de verser le sang des prisonniers politiques, la mémoire d'un homme auquel nous devons la reconnaissance du principe de responsabilité, appliqué à notre constitution. Ce dernier bienfait seul est suffisant pour m'imposer l'obligation de le défendre. Je le fais avec d'autant plus de plaisir que, lorsque dans le mois de janvier, 1834, au moment de mettre les pieds sur les rivages d'Angleterre, j'appris sa nomination de gouverneur des Canadas, je l'approuvai bien cordialement, et m'empressai d'en témoigner ma satisfaction à mes amis en ce pays. Que l'on n'aille pas croire que j'approuve tout ce qu'il y a dans le rapport de Lord Durham, encore moins sa recommandation de l'Union des Provinces. Non, loin de moi cette pensée. Mais l'Union est un fait accompli, irrévocable, je le crains bien. Quel est celui d'entre nous qui puisse nourrir l'espoir chimérique que cette Union, sera jamais dissoute par un sentiment de justice pour nous Bas-Canadiens ? Il n'y en a aucun.

Ayant fait ces remarques, M. l'Orateur, je dois dire que quand on lit le Rapport de Lord Durham, il faut distinguer ce qui n'est qu'un récit de ce qu'on lui a dit de l'état des partis politiques, de leurs faits, de leurs opinions, de leurs sentiments, et ce qui peut être regardé comme étant ses opinions, ses vues, ses sentiments propres. Dans la première catégorie, je place les phrases isolées citées par M. Gowan ; dans la seconde, je place les passages que j'aurai bientôt l'honneur de citer moi-même.

M. Gowan a d'abord cité, mais d'une manière tronquée, la partie du rapport de Lord Durham, qui fait allusion à la prétendue animosité politique qu'il a-t-il dit, anime les canadiens-français lorsqu'ils sont appelés à servir comme Jurés dans l'administration de la justice criminelle. Et nous apostrophant à la suite de cette citation tronquée, il s'est écrié : comment pouvez-vous, vous canadiens-français, féliciter Lord Elgin de ses liaisons avec la famille d'un homme qui a ainsi voulu vous flétrir, qui a ainsi accusé vos compatriotes de se rendre coupables de parjure ? Cette accusation serait bien grave, si elle était fondée. Mais si Lord Durham n'a pas dit cela comme étant sa propre conviction, mais bien comme étant le sentiment d'un parti politique dont les chefs ont pu s'exprimer ainsi en sa présence ; si, encore, le passage en question ne s'applique pas seulement aux Jurés de mon origine, mais encore et également aux Jurés d'origine anglaise, l'éloquence, les mouvements d'indignation de l'Honorable Membre auront été en pure perte, car il n'aura pas atteint son but. Il n'a cité qu'une phrase du rapport, ai-je déjà dit ; je vais citer tout le passage ; il se trouve à la 21e. page :

“ Each race relies on the vote of its countrymen to save it harmless from the law, and the mode of challenging allows of such an exclusion of the hostile party that the french offender may make sure of, and the English-hope for a favourable Jury, and a consequent acquittal. This state of things and the consequent impunity of political offences, is distinctly admitted by both sides.” (1)

L'on voit que ce reproche, s'il est vrai, s'applique aux deux origines. Comment Lord Durham n'aurait-il pas pu l'appliquer aux Jurés d'origine anglaise, lorsqu'il avait sous les yeux le résultat du procès de la personne accusée du meurtre de Marcoux, de celui de la personne accusée du meurtre de Payet, et le résultat de l'indictement présenté au grand Jury contre les militaires et les magistrats impliqués dans le meurtre du 21 mai 1832 ? Lord Durham rapporte un procès qui a eu lieu à Québec pour subordination de parjure. Il ajoute que ce n'était pas un procès politique, mais que c'était un cas qui pouvait donner lieu à une division d'opinion parmi les Jurés. Les Jurés ne purent s'accorder, ceux d'origine anglaise étant tous d'un côté, et ceux d'origine française de l'autre. Pourquoi l'Honorable membre n'a-t-il pas cité ce passage ? La raison en est bien simple ; il aurait manqué le but qu'il s'était proposé.

Une autre phrase isolée a aussi été citée par M. Gowan, pour nous convaincre que Lord Durham avait traité les canadiens français d'ignorans. C'est une espèce de plaisir que se permettent trop souvent dans cette chambre les

(1) “ Chacune des races compte sur le vote des siens pour échapper à la rigueur de la loi, et le mode de recusation rend tellement facile l'exclusion du parti hostile que l'accusé français peut être sûr, et l'anglais espérer, d'avoir un Jury favorable, et par conséquent être acquitté. Cet état de choses et l'impunité des offenses politiques qui en est la conséquence, est clairement admis des deux côtés.”